

troisième exemplaire demeurera déposé au greffe de la chambre de commerce. Cet acte énoncera la composition de l'Assemblée, le nombre des votants et le nombre des suffrages obtenus par chacun des candidats élus.

Art. 6. — Le présent arrêté sera publié et affiché par les soins de MM. les Maires, dans toutes les communes formant la circonscription de la Chambre de Commerce de Roubaix.

Un exemplaire de cet arrêté, ainsi que la liste des électeurs seront déposés sur le bureau de l'Assemblée.

Lille, le 18 septembre 1874.

Le Conseiller d'Etat, Préfet du Nord,
Baron LE GUAY.

Les quatre membres sortants se représentent aux suffrages des électeurs.
MM. AIMÉ D'ELFOSSE;
MOTTE-BUSSET;
LOUIS LÉFÈVRE;
GUSTAVE WATTINNE.

Mardi 23, à l'Assemblée nationale, au commencement de la séance, M. de Marcère, porté au *Journal officiel* comme s'étant abstenu au vote de l'amenagement Fournier (liberté de l'enseignement supérieur), a déclaré avoir voté contre.

Dans le cours de cette même séance il s'est produit un incident relativement à l'appui présidentiel dont se serait targué M. de Bourgoing, pour le succès de son élection dans la Nièvre. M. Ricard a demandé aux honorables représentants de la nation s'ils admettaient que dans une lutte électorale, on jetât ainsi en avant la personne respectée du chef de l'Etat, et s'ils voulaient qu'on fit ainsi intervenir son influence. « Et M. Thiers? M. Thiers? » lui fut-il répondu par plusieurs membres, qui avaient souvenance de la lettre de recommandation que l'épistolier Barthélemy Saint-Hilaire, au nom de M. Thiers, a envoyée à M. Testelin pour faire réussir l'élection de ce dernier dans le Nord.

M. Barthélemy Saint-Hilaire ait effronterie de nier qu'il ait recommandé M. Testelin au nom de M. Thiers.

Peut-être, quoiqu'il y ait trois ans de cela, au coin d'une de nos rues pourrait-on lire encore la reproduction de sa lettre, que l'on avait placardée à des milliers d'exemplaires, et qui attestait, d'une manière formelle, l'appui donné à M. Testelin par le président de la République d'alors.

Aussi M. Brame, en son nom et au nom de la grande majorité des députés du Nord, a-t-il confié le fait nié par M. Barthélemy Saint-Hilaire, doux secrétaire de M. Thiers.

Depuis quelques jours, nombre de débiteurs de l'Etat sont arrêtés à Roubaix, en vertu des articles 5 et 7 de la loi du 27 juillet 1867 sur la contrainte par corps. Quelques-uns ont transigé au dernier moment; les autres se sont laissés conduire à Lille où ils demeureront jusqu'à parfait paiement, à moins qu'ils ne bénéficient de l'article 467 du code pénal, c'est à dire que s'ils justifient de leur insolvabilité, l'emprisonnement n'excèdera pas quinze jours.

Les candidats au grade d'officier dans la réserve de l'armée active et dans l'armée territoriale (seconde session) sont priés de vouloir bien se trouver lundi prochain, 28 décembre à Roubaix, rue Neuve, salle du *café Gigon*. — à l'effet de s'entendre sur les dispositions immédiates à prendre pour la réouverture des cours théoriques et pratiques devant préparer aux examens du mois de février.

Des examens pour l'admission au surnuméraire des Postes auront lieu le jeudi 27 janvier 1875.

Les jeunes gens qui seraient dans l'intention de prendre part à ces examens devront se présenter sans délai devant le Directeur, Chef du service des Postes du département où ils résident, chargé de leur donner tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

La liste d'inscription sera close le 22 janvier.

M. Vienne, directeur de l'Asile Sainte-Anne à Paris, est nommé directeur de l'Asile d'aliénés de Bailleul.

Hier soir, pendant la représentation du Théâtre, à la fin du premier acte, au moment où le rideau se baissait, une artiste, Mme Ab-l Brun, s'est démis le pied. M. le docteur Bayard, qui se trouvait dans la salle, a donné les premiers soins à Mme Brun.

Jeudi soir, vers neuf heures et demie, la rue du Grand-Chemin tout entière était en émoi: un violent incendie venait de se déclarer chez M. Auguste Montagne; les flammes se voyaient très loin. Malgré les secours promptement organisés dix-sept victimes ont péri sous les yeux mêmes des pompiers sans que ceux-ci aient pu en sauver une seule.

Enfin, après une heure de travail, on était maître du feu et l'on se rendait compte des pertes.

Nous allons oublier de dire que les victimes étaient 17 malheureux perroquets — un véritable parlement, comme

vous voyez — dont la trop grande sollicitude de leur maître avait fait le malheur.

Ces pauvres bêtes étaient dans une volière, recouverte de paille. A cause de la trop grande chaleur entretenue dans cette volière, la paille s'était enflammée et le feu n'a pas tardé à gagner toute la volière, qui a été complètement détruite.

La dame Hélène V..., rue des fondateurs, faisait jeudi sa lessive; dans la journée elle étendit son linge dans la cour et se livra aux travaux de son ménage; mais quand elle voulut enlever ce qu'elle avait mis sur les cordes, elle constata qu'on lui avait soustrait des chemises, bas, etc.

La femme V..., a des soupçons sur un individu qui, nous l'espérons, ne tardera pas à être arrêté.

Le *Progrès du Nord* dit que la police de Douai aurait procédé lundi et mardi dernier, dans cette ville et dans une commune voisine, à de minutieuses perquisitions chez un grand nombre de citoyens. Les visites domiciliaires auraient été faites par le commissaire central escorté de plusieurs agents. On ajoute que, parmi les personnes visitées par la police, figurait un membre du nouveau Conseil municipal de Douai.

Le *Progrès* croit pouvoir affirmer qu'aucune arrestation n'a été opérée à la suite des visites domiciliaires.

Les membres du cercle horticole de Tourcoing se réunissent demain, à 5 heures du soir, en assemblée générale, au local ordinaire de leurs réunions, à l'Hôtel des Sapeurs-Pompiers, pour faire la distribution des primes médaille obtenues au concours du mois de septembre dernier.

Un accident dont les suites auraient pu être déplorables est arrivé à la fosse n° 3 de la Compagnie des mines de Lens, à Liévin, dans les circonstances suivantes:

Vers une heure du matin, 11 ouvriers avaient pris place pour se rendre à leurs travaux dans la cage descendante. Le signal avait été donné au machiniste, lequel mit l'abord en route sa machine à une vitesse modérée pendant quelques minutes, puis augmentée progressivement conformément aux règlements. La cage, arrivée à une certaine profondeur, est tombée sur les taquets, placés sur les traverses guidant les cages et qu'on avait omis de relever.

Il en est résulté un choc effroyable et les onze voyageurs ont été tous plus ou moins grièvement blessés.

Remontés aussitôt, de prompts secours leur ont été prodigués, mais il en résultera pour la plupart, père de familles, une longue incapacité de travail.

POLICE CORRECTIONNELLE du 24 DÉCEMBRE.

Parmi les affaires jugées aujourd'hui, il en est une qui a attiré l'attention. Le 29 novembre dernier, il y avait à Armentières un scrutin de ballottage. La salle, qui n'est pas bien grande, contenait au moment du dépouillement de 40 à 50 scrutateurs, et deux gendarmes, de faction à la porte, empêchaient le peuple d'entrer. Cela déplut à une cinquantaine de citoyens, des purs, qui voulaient à toute force sauver la République. A un moment, même, deux des plus ardents, Delebecq et Aug. Montel, crièrent: « Poussons ferme et nous arriverons! Ils arrivèrent, en effet, mais la porte resta sur le carreau, et la consigne des gendarmes aussi; mais le peuple avait monté sa force. Ce coup de vigueur coûta huit jours de prison à Delebecq, et six jours à Montel.

Edouard Crépin, marchand de chevaux à Roubaix, voulant effrayer des gamins qui pénétraient sur son terrain pour y marauder, les poursuivit. Il en attrapa un, Jules Desmet, âgé de 11 ans, qui fut renversé par lui et qui mourut quelques jours après, sans doute du saisissement qu'il avait éprouvé. C'est, du reste, ce que semble reconnaître le ministère public, qui n'a poursuivi Crépin que pour coups volontaires. L'inculpé n'est condamné qu'à 50 fr. d'amende.

Théophile Criel, fleur à Roubaix, a assommé plus d'à moitié un de ses camarades qu'il avait attendu dans un endroit désert. Par défaut, un an.

Théâtre de Roubaix.

LE PARRICIDE!!

Nous ne sommes pas partisans de ces drames, tirés de romans fort attrayants il est vrai, mais qui perdent d'autant plus d'intérêt à la scène qu'on est obligé d'écourter l'œuvre pour arriver à en faire une pièce qui puisse être jouée dans une scène. Nous n'aimons pas non plus voir parader en public ces sortes de débats judiciaires qui n'ont aucun but moral.

Nous allons toutefois faire une analyse succincte de l'ouvrage de Monsieur Baret. Telle est l'entrée en matière de la pièce: Laurent Dalissier est un jeune libéral, dont le cœur l'a conduit cependant pas entièrement pervers. A sa mère il vient demander de l'argent pour payer ses dettes de jeu. Celle-ci, sur l'avis de maître Glavon (personnage très sympathique) ne veut pas accéder à sa demande. Laurent insiste, mais désarmé par les larmes de sa mère, qui lui trace le portrait de son père, un mauvais sujet, qui, après l'avoir ruiné, s'est enfui sans plus donner de ses nouvelles, Laurent, dit adieu à ses pieds de Madame Dalissier et la quitte en implorant son pardon. N'omet-

tons pas un fait particulier; Laurent est amoureux de la fille du banquier Suchapt.

Laurent, revêtu de bons sentiments, quitte sa mère. Mais tout à coup Pulchérie, une femme de chambre, entend des cris dans le jardin qui borde la maison, c'est madame Dalissier qu'on assassine; elle s'élance à son secours, mais se trouve à son tour frappée de deux coups de poignard.

Le 2e acte est un simple interrogatoire. Toutes les preuves accablent Laurent, son bouton de manchettes, son poignard sont retrouvés dans le jardin ainsi que l'empreinte de ses pas. En un mot, c'est l'assassin, c'est le Parricide!

Au troisième acte, nous nous trouvons chez le banquier Suchapt. On vient d'annoncer que Laurent est acquitté, grâce au talent de Maître Glavon. Suchapt présente Laurent à ses invités, qui le repoussent. Il est acquitté par le jury, mais le monde, le monde qui n'a pas entendu, qui n'a pas été impressionné par la parole de l'avocat, n'est pas convaincu, le monde ne veut pas ratifier la décision du tribunal.

Laurent, éperdu, en voyant le monde se retirer de lui, va probablement se livrer à un acte de désespoir: lorsqu'Emilie Suchapt vient lui dire: « Votre mère n'est pas vengée, Monsieur Dalissier, et pour vous comme pour moi, il faut que vous retrouviez son assassin.

Laurent a compris, désormais il a un but. Il va offrir ses services à la police. Celle-ci s'empresse de lui refuser d'abord. Seule elle veut avoir le mérite de retrouver l'assassin, si elle le retrouve. L'un de ses agents secrets, fins limiers, s'il en est, se met en quête et nous le trouvons au 5e acte sur la piste des vrais coupables. Dacolard, l'auteur du crime, et Lubin, son complice, sont fis par lui. Dacolard, bandit des plus habiles, s'est déguisé en anglais. Puis empruntant au langage britannique, les dehors de l'étranger et du gentleman le plus parfait, il cherche à faire tomber Emery Suchapt dans le même piège où s'est trouvé pris Laurent Dalissier.

Mais l'agent secret est sur ses traces; affublé de la même mise, faux anglais comme lui, il finira par découvrir ce qu'il a tant d'intérêt à savoir.

Son but n'est pas tant de réhabiliter aux yeux du monde Laurent Dalissier, que de montrer toute son habileté.

Enfin il parvient à mettre lamain sur les criminels, à les démasquer, et lorsque Laurent veut lui exprimer sa reconnaissance, il le repousse tout respectueusement en lui disant: J'ai fait mon devoir, j'ai fait mon métier.

A. M. Hubert (Laurent Dalissier), reviennent, sans contredit, les honneurs de la soirée.

M. Joisselle, dans le rôle de M. Glavon, nous a montré qu'il savait tirer parti même d'un rôle effaçé.

MM. Millet et Therr ont parfaitement interprétés les rôles ingrats, difficiles et antipathiques de Dacolard et de Lubin.

Ils ont fait frémir la salle entière dans leur scène du dernier acte.

M. Othon a été très drôle dans le personnage d'Emery, le goumoux. Nos compliments à MM. Lazès, Robert et Etienne.

Madame Morel a bien joué le rôle de madame Dalissier; et madame E. Gomberty a été ce qu'elle est toujours, artiste consciencieuse et intelligente. Félicitons aussi mesdames S. Gomberty, Millet, Haydée et Lenoir.

M. Henrio, pour qui le rôle de l'agent de police Roule est peut-être un peu lourd, aurait dû faire à la couleur locale le sacrifice pénible, nous en convenons, de ses moustaches. On se représente difficilement un anglais, porteur d'un tel ornement, qui ne convient guère mieux à un marchand de bœufs.

Etat civil de Roubaix — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 24 DÉCEMBRE.

— Céline Rouze, rue des Lignes. — Jules Vandebouque, rue du Grand-Chemin. — Charles Decoutignies, rue de la Gare. — Angèle Florin, rue d'Espagne. — Laure Agache, rue Archimède. — Anatole Papégy, rue de Mouvaux.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 24 décembre.

— Thérèse Deveughele, 9 mois, rue des Longues Haies. — Albertine Mairy, 3 mois, rue de la Basse-Masure. — Louis Bosnytt, 1 mois, rue du Parc. — Rosine Faisy, 58 ans, ménagère, rue du Moulin-de-Roubaix. — Antoine Desprez, 1 mois, au Cul-de-Four.

CONVOIS FUNÈRES ET OBITS

Les amis et connaissances des familles BECKAERT, qui, parobli, n'aurait pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle PHILOMÈNE BECKAERT, décédée à Tourcoing (Banc S au), le 26 décembre 1874, à l'âge de 29 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels qui auront lieu le lundi 28 décembre 1874, à neuf heures et demie, en l'église du Blanc-Seaui. — L'assemblée à la maison mortuaire, au Blanc-Seaui.

Cours de Chimie. — Lundi 28 décembre, à huit heures du soir.

Des savons insolubles; formation et applications ou incouvenients dans l'industrie des tissus; caractères distinctifs physiques et chimiques des fils de lin, coton, chanvre, laine et soie.

Cercle catholique d'ouvriers de Roubaix.

Dimanche 27 décembre
Conférence, par M. l'Abbé Vassart. — Sujet: De l'eau; analyse et synthèse de l'eau.

LETTRES MORTUAIRES et D'OBITS. — Imprimerie Alfred Reboux. — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*.

Faits Divers

— Mme la marquise de Mac-Mahon a réuni hier les dames patronesses de l'œuvre des fourneaux, et il a été décidé que le reliquat de 110,000 francs serait employé

à la création de 1,200,000 bons de soupes à distribuer à partir du 1^{er} janvier.

Hier matin est arrivé à Paris, venant d'Angleterre, la reine Marie de Hanovre, femme de Georges V. La reine était accompagnée de son fils unique, le prince royal Ernest-Auguste, de sa seconde fille, la princesse Marie-Ernestine, et de deux aides-de-camp. L'ex-reine de Hanovre est âgée de 56 ans. Elle est fille du duc Joseph et cousine de l'ancien duc Régnaud de Saxe-Altembourg. Elle est mariée depuis février 1843 avec l'ex-roi Georges V. De ce mariage sont nés trois enfants: le prince Ernest, qui est né en 1845; les deux princes Frédéric et Marie, la première née en 1848, la seconde en 1849.

Le train n° 19, venant de Paris, et qui doit arriver à Limoges à neuf heures cinq minutes du matin, a déraillé hier vers huit heures et demie, entre La Juchère et Ambazac. Neuf personnes, dit le *Spér*, ont été blessées légèrement ou contusionnées. Dixvoitures ont été renversées sur la voie.

La chambre criminelle de la cour de cassation, sous la présidence de M. de Carnières, a rejeté hier les pourvois suivants:

1^o Du nommé Pierre Montant, contre l'arrêt de la cour d'assises du Rhône, du 27 novembre, qui l'a condamné à la peine de mort pour assassinat.

2^o Du nommé Pierre Stefanini, également condamné à la peine de mort par la cour d'assises des Bouches-du-Rhône, le 28 novembre dernier, pour assassinat d'une jeune fille sa maîtresse.

3^o Du nommé Julien Broux, condamné à la peine de mort par arrêt de la cour d'assises de Seine-et-Oise, du 3 décembre, pour tentative d'assassinat sur la personne d'un gardien de la maison centrale de Poissy.

4^o Du nommé Henri-Guillaume Leboisuf, également condamné à mort par la cour d'assises de l'Aube, le 28 novembre, pour assassinat du docteur Guichard, de Troyes.

UN HOMME POLITIQUE. — Il y a quelques jours, un homme d'une quarantaine d'années, affligé d'une claudication très-marquée, s'est présenté à l'état-major de la place de Paris en demandant à parler aux officiers chargés du service de la justice. On s'empressa de le conduire devant un magistrat militaire, auquel il fit, non sans emphase, la déclaration suivante: « Je me nomme L. et je demeure rue d'Aboukir, n°. J'ai, quoique infirme, participé à l'insurrection en qualité de garde dans un bataillon fédéré. Pâties de moi ce que vous voudrez, mais n'épargnez pas les égards dus à un homme politique (sic), et envoyez-moi à Nouméa. » Il ajoute qu'à la fin de la guerre civile, il avait caché un grand nombre d'armes, mais avec tant de soin, qu'on ne les trouverait que s'il voulait bien dire où elles se trouvaient.

On ordonna aussitôt une information qui établit l'exactitude des déclarations faites par le nommé L., et une minutieuse perquisition opérée à son domicile amena la saisie d'un fusil Chassepot tout rouillé, et plusieurs sabres de cavalerie, d'un poignard, etc.

Ce malheureux, qui est un ancien chasseur à cheval, et a reçu honorablement au service la blessure qui le rend infirme, a été mis à la disposition du conseil de guerre.

On publie les renseignements suivants touchant une tentative d'évasion de Blauqui, lequel a passé, comme on sait, une grande partie de sa vie dans les prisons de l'Etat, où il est encore en ce moment. Blauqui a essayé deux fois de s'évader. La dernière fois, dit la *Revue illustrée dans les Deux Mondes*, à laquelle nous empruntons ces renseignements, c'était à Belle-Ile-en-Mer, où il était parvenu à s'entendre avec le patron d'un bateau en Angleterre moyennant une forte somme payée d'avance par les amis du prisonnier. Cette prime, une fois touchée, le rusé Breton prévint la gendarmerie, fit réintégré Blauqui dans la citadelle au moment où il croyait s'embarquer, et toucha une récompense du gouvernement. Avec le bénéfice de cette double affaire, le pêcheur fit bâtir une belle maison, qui porte encore aujourd'hui le nom de *Château de Blauqui*.

Un craquement semblable à une fusillade, suivie d'une immense lueur, mettait hier soir, en émoi les quartiers de Charonne et de Bel-Air à Paris. Un des gazomètres, situés à gauche de la porte de Vincennes, près de la station du chemin de fer de Ceinture, avait pris feu vers sept heures un quart. Les ouvriers, après moment d'effroi, revinrent sur le lieu de l'incendie et parvinrent à l'éteindre après une demi-heure de travail, aidés des pompiers de Saint-Mandé, de Picpus, et des soldats du 71^e de ligne. On attribue cet incendie à la rupture d'une colonne de gazomètre. Une étincelle produite par le frottement aurait communiqué le feu au gaz. On n'a aucun accident grave à déplorer. Seul, un employé de l'octroi, accouru un des premiers, a été légèrement contusionné à la jambe.

Ah! c'est un fier métier que celui d'agitateur en retraite!

Garibaldi est tout simplement en train de devenir l'un des premiers capitalistes de l'Europe.

La Chambre italienne vient de lui voter un modeste majorat de 100,000 de rente sa vie durant, soit le droit de léguer 50,000 francs de rente au moment de sa mort.

Mais il y a aussi un autre article au projet, et cet article semble avoir passé inaperçu en France.

Aux termes de cet article, toute la rente non réclamée au bout de cinq ans serait capitalisée au profit de Garibaldi.

Or, comme le pape ne touche pas les cinq millions de liste civile que lui a alloués le gouvernement de Victor Emmanuel, si l'article était adopté, ce serait, au bout de cinq ans, de ce chef seul, 25 millions pour l'ami de M. Bordone.

Joli dernier!

— On signale, cette année, la présence de loups en grand nombre dans les forêts de l'arrondissement de Sarrebourg. Cet hiver,

déjà, plusieurs de ces dangereux carnassiers ont été vus rôdant autour des étables et jusque dans les cours des fermes isolées. Aussi les diverses sociétés de chasseurs se proposent-elles de leur faire une guerre sans trêve ni merci. La première expédition organisée, jeudi dernier, a été couronnée d'un plein succès. Une louve de grande taille a été tuée après une courte chasse. Dans la même journée, plusieurs canards sont aussi tombés sous le plomb des chasseurs.

UN AMÉRICAIN MILLIONNAIRE. — Une vente à l'encan extraordinaire vient d'être faite à San-Francisco.

Une partie des propriétés d'un citoyen de cette ville, nommé James Lick, viennent d'être vendues pour la somme de six millions de francs. James Lick, qui, au début de la vie, n'avait pas un sou vaillant, a acquis cette fortune en fabriquant des pianos.

Par une sorte de testament exécutable *ante mortem*, il s'est volontairement dépeupillé d'une partie de son immense fortune, et est redevenu un homme aisé, de millionnaire qu'il était.

Il est âgé de 78 ans. Au lieu d'attendre la mort, qui aurait dispersé sa fortune dans les mains des héritiers, il en a déposé la majeure partie aux mains de sept fidèles commissaires qui doivent exécuter les prescriptions suivantes:

Faire construire sur les bords du lac Tahoe ou n'importe ailleurs, dans la province de Californie, un télescope puissant, supérieur à tous ceux qui aient jamais été faits, et cela le plus rapidement possible; c. 3,700,000 fr.

Fonder une institution qui s'appellera *École des arts mécaniques*, pour apprendre aux personnes des deux sexes, nées en Californie, les arts pratiques de la vie; c. 1,500,000 fr.

Bâtir un monument destiné à rappeler le souvenir de l'histoire de la Californie; c. 1,250,000 fr.

Élever un monument de bronze à Francis Scott, auteur de l'*Stendard sans étoiles*; c. 750,000 fr.

Établir des bains publics pour les habitants de San-Francisco; c. 750,000 fr.

Fonder un asile pour les vieilles dames sans ressources; c. 500,000 fr.

Telles sont les principales dispositions de cet opulent original.

Nous ne comptons pas de nombreux ca-deaux de 125 ou 50,000 fr. pour diverses œuvres de bienfaisance.

Les membres de sa famille ne reçoivent en tout que 250,000 fr.

Le reste de la fortune de James Lick doit être partagé également entre l'Académie des sciences de la Californie et la société des pionniers californiens, à la fin d'agrandir les bâtiments où se tiennent les compagnies savantes; d'acheter des livres, des collections scientifiques, les instruments et appareils nécessaires à l'avancement de la science.

James Lick se met lui-même d'une façon curieuse sur la liste de ses bénéficiaires. Il se réserve la jouissance viagère de sa propriété de San José, qui viendra après sa mort aux sociétés mentionnées plus haut. Il charge en même temps ses exécuteurs testamentaires de lui payer tous les jours ou toutes les semaines, sur sa demande, telle somme qu'il lui plaira, pourvu que le total annuel ne dépasse pas 125,000 fr. Cet abandon d'une fortune si considérable rappelle la générosité fameuse de Peabody; mais James Lick se distingue en ce sens du grand philanthrope américain, qu'il ne garde que peu de chose pour lui et ne laisse presque rien à ses parents.

Parmi les nouvelles mines qui font parler d'elles dans la province d'Oran, il faut citer celle de plomb-argentifère de Karouba, près de Mostaganem, exploitée avec profit, et surtout le pétrole glutineux des Beni Zaruouel, dans le Dahra oranais, sur la partie de la chaîne qui regarde la plaine ausi féconde que brûlée et déserte encore au Chéllif.

Il y a quelques semaines, dit l'*Atlas*, un patron de barque d'Oran fut pris par un Arabe de la tribu des Beni-Zaruouel de venir lui réparer une vieille barque échouée sur la côte. Domingo se rendit sur le point désigné, pourvu des outils et matériaux nécessaires; mais rien ne trompe comme la réparation d'un vieux objet: restauré à droite, il faiblait à gauche; bref, le goudron vint à manquer, au grand désespoir de Domingo, qui se voyait obligé de retourner à Oran sans avoir pu mener son entreprise à bonne fin et en touchant le montant.

Il était hors de toute prévision de trouver un marchand de goudron dans ces parages. La stupefaction de Domingo fut donc à son comble quand le propriétaire de la barque lui apporta, comme provenant d'une source, une matière semblable à celle dont il l'avait vu faire emploi et avec laquelle il put achever le calfatage du pauvre esquif.

Domingo Gonzalez ne perdit jamais le souvenir de la source de goudron, et dès qu'il apprit que la Dahra était ouverte et que l'administration le sillonait de routes et y créait de nombreux villages français, il se mit à sa recherche et fut assez heureux pour la trouver en juin dernier, dans la tribu des Beni Zaruouel.

L'analyse suivante donne une idée de l'importance de cette découverte:

Ce goudron ou pétrole glutineux est mou, très-tendre, il fond dans l'eau bouillante, se dissout dans la térébenthine; sa combustion donne lieu à une flamme blanche qui dégage beaucoup de chaleur, et à la formation de fumées rutilantes d'odeur empyreumatique.

Son résidu est entièrement charbonneux, c'est à dire qu'il ne renferme plus aucune matière bitumineuse. Il est inattaquable.

Ce goudron n'est ni de l'asphalte, ni du naphte, ni du bitume, mais il a des propriétés communes avec ces trois corps et se rapproche plus du naphte que des deux autres; il en diffère cependant en ce qu'il n'est pas soluble dans l'alcool. Il est susceptible d'une foule d'emplois.

— Deux nouvelles montanges, d'atude de 11,000 pieds, ont été découverts